

DOSSIER DE SOUSCRIPTION

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU SOUSCRIPTEUR

1

COMPLÉTEZ LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- FICHE DE CLASSIFICATION ET CONNAISSANCE DU SOUSCRIPTEUR**
Renseignez en majuscules, datez et signez les documents.
- 3 BULLETINS DE SOUSCRIPTION**

2

RASSEMBLEZ LES PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- La fiche de classification et connaissance du souscripteur ;
- Virement bancaire du montant de la souscription* ou chèque bancaire le cas échéant ;
- Les documents listés dans la fiche : « CLASSIFICATION ET CONNAISSANCE DU SOUSCRIPTEUR ».

3

CONSERVEZ 1 EXEMPLAIRE DU BULLETIN DE SOUSCRIPTION

4

RENVOYEZ TOUS LES DOCUMENTS ACCOMPAGNÉS DE VOTRE RÈGLEMENT À LA SOCIÉTÉ DE GESTION :

EMAIL, COURRIER SIMPLE OU RECOMMANDÉ

A Plus Finance
Service souscriptions

2 rue Dufrenoy
75116 Paris

E-mail : middleoffice@aplusfinance.com

CLASSIFICATION ET CONNAISSANCE DU SOUSCRIPTEUR

Raison sociale si PM + identité du représentant légal (signataire du BS) : _____

I - CLASSIFICATION DU SOUSCRIPTEUR

Aux termes de la Section 2 du Chapitre IV du Titre I du Livre III du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (le «**RGAMF**»), la Société de gestion doit établir et mettre en œuvre des politiques et des procédures appropriées et écrites permettant de classer ses clients dans les catégories de clients professionnels ou de clients non professionnels.

La Société de gestion s'engage, par les présentes, à communiquer aux clients professionnels et aux clients non professionnels les mêmes informations, applicables aux clients non professionnels, indépendamment de la procédure de classification décrite ci-dessous.

Le Souscripteur déclare être :

Client professionnel par nature souhaitant être classifié comme un client professionnel

Dans ce cas, le Souscripteur doit cocher dans l'**encadré « CLIENT PROFESSIONNEL PAR NATURE »** la case correspondant à la catégorie à laquelle le Souscripteur appartient. Le Souscripteur, s'il est un client professionnel par nature, est informé que la Société de gestion est en droit de présumer que le Souscripteur :

- Est financièrement en mesure de faire face aux engagements financiers et à tout risque lié à son investissement dans le OPCI ; et
- Possède l'expérience et les connaissances nécessaires pour comprendre les risques inhérents à son investissement dans le OPCI.

CLIENT PROFESSIONNEL PAR NATURE

Le Souscripteur déclare être un client professionnel par nature appartenant à l'une des catégories suivantes :

- 1.** A. un établissement de crédit ;
- B. une entreprise d'investissement ;
- C. un autre établissement financier agréé ou réglementé ;
- D. une entreprise d'assurance et de réassurance, société de groupe d'assurance, mutuelle et union mutuelle, institution de prévoyance ;
- E. un organisme de placement collectif ou société de gestion d'organisme de placement collectif ;
- F. un fonds de réserve pour les retraites, institution de retraite professionnelle, personne morale administrant une institution de retraite professionnelle relative à la retraite professionnelle supplémentaire ;
- G. une personne dont l'activité principale consiste à négocier pour compte propre de marchandises ou des instruments financiers à terme sur marchandises ;
- H. une entreprise dont les services d'investissement consistent exclusivement à négocier pour compte propre sur des marchés d'instruments financiers à terme ou sur des marchés au comptant aux seules fins de couvrir des positions sur des marchés dérivés, ou qui négocie ou assure la formation des prix pour le compte d'autres membres de ces marchés et qui sont couvertes par la garantie d'un adhérent d'une chambre de compensation lorsque la responsabilité des contrats conclus par ces entreprises est assumée par un adhérent d'une chambre de compensation ;
- I. la Caisse des Dépôts et Consignations et les autres investisseurs institutionnels agréés ou réglementés ;
- 2.** une entité répondant à **deux** des trois critères suivants, lors du dernier exercice clos :
- total du bilan supérieur à 20.000.000 euros; et/ou
- chiffre d'affaires supérieur à 40.000.000 euros; et/ou
- capitaux propres supérieurs à 2.000.000 euros;
- 3.** l'Etat, la Caisse de la dette publique, la Caisse d'amortissement de la dette sociale, la Banque de France, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer, l'Institut d'émission d'outre-mer ;
- 4.** un autre investisseur institutionnel dont l'activité principale consiste à investir dans des instruments financiers, et notamment une société de capital-risque, une société financière d'innovation ;

OU Client non professionnel souhaitant être classifié comme un client professionnel en application des dispositions de l'Article 314-6 du RGAMF.

Dans ce cas :

• le Souscripteur doit répondre de manière exhaustive et en toute bonne foi au **questionnaire d'adéquation au II. ci-après**.

• le Souscripteur coche également au moins deux des trois cases suivantes :

- le Souscripteur détient un portefeuille d'instruments financiers d'une valeur supérieure à 500.000 euros,
- le Souscripteur a en moyenne effectué, par trimestre, au moins 10 opérations d'investissement ou de cession d'investissement d'une taille significative (c'est à dire dont le montant brut, par opération, est supérieur à 600 euros) au cours des quatre derniers trimestres,
- le Souscripteur a travaillé pendant au moins une année à un poste requérant une connaissance en matière d'investissement dans des instruments financiers.

OU Client non professionnel souhaitant être classifié comme un client non professionnel.

Dans ce cas, le Souscripteur doit répondre de manière exhaustive et en toute bonne foi au **questionnaire d'adéquation au II. ci-après**.

OU Client professionnel par nature souhaitant être classifié comme un client non professionnel.

Dans ce cas, le Souscripteur doit répondre de manière exhaustive et en toute bonne foi au **questionnaire d'adéquation au II. ci-après**.

II - QUESTIONNAIRE D'ADEQUATION

1. INFORMATIONS SUR LA SITUATION FINANCIERE DU SOUSCRIPTEUR

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Niveau du total de votre bilan
<input type="checkbox"/> Non Applicable
<input type="checkbox"/> Moins de 20 millions d'euros
<input type="checkbox"/> Entre 20 et 100 millions d'euros
<input type="checkbox"/> Entre 100 et 500 millions d'euros
<input type="checkbox"/> Entre 500 millions et 1 milliard d'euros
<input type="checkbox"/> Plus de 1 milliard d'euros | <input type="checkbox"/> Niveau du chiffre d'affaire net
<input type="checkbox"/> Non Applicable
<input type="checkbox"/> Moins de 40 millions d'euros
<input type="checkbox"/> Entre 40 et 100 millions d'euros
<input type="checkbox"/> Entre 100 et 500 millions d'euros
<input type="checkbox"/> Entre 500 millions et 1 milliard d'euros
<input type="checkbox"/> Plus de 1 milliard d'euros | <input type="checkbox"/> Niveau des capitaux propres
<input type="checkbox"/> Non Applicable
<input type="checkbox"/> Moins de 2 millions d'euros
<input type="checkbox"/> Entre 2 et 10 millions d'euros
<input type="checkbox"/> Entre 10 et 100 millions d'euros
<input type="checkbox"/> Entre 100 et 500 millions d'euros
<input type="checkbox"/> Entre 500 millions et 1 milliard d'euros
<input type="checkbox"/> Plus de 1 milliard d'euros |
|---|--|--|

2. INFORMATIONS SUR LES ACTIFS DETENUS PAR LE SOUSCRIPTEUR

Montant total des investissements mobiliers et immobiliers

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Moins de 40 millions d'euros | <input type="checkbox"/> Entre 40 et 100 millions d'euros | <input type="checkbox"/> Entre 100 et 500 millions d'euros |
| <input type="checkbox"/> Entre 500 millions et 1 milliard d'euros | <input type="checkbox"/> Plus de 1 milliard d'euros | |

Répartition des investissements mobiliers et immobiliers

Pourcentage des actifs détenus : Actifs mobiliers liquides :% Actifs mobiliers non liquides :% Actifs immobiliers :%

3. INFORMATIONS SUR LES CONNAISSANCES ET EXPERTISES FINANCIERES DU SOUSCRIPTEUR

	Connaissance des produits financiers		Evaluation du risque produit		Historique d'investissement		Horizon d'investissement		
	OUI	NON	suffisante	insuffisante	OUI	NON	OUI	NON	
Produits de trésorerie									
Produits à garantie du capital (totale ou partielle)									
Produits sans garantie									
OPCVM actions, obligations, diversifiés									
Obligations									
Actions									
Trackers, produits indexés									
Pierre-papier (SCPI/OPCI...)									
Produits défiscalisants (FCPI/FIP...)									
Private Equity					Volume :	Fréquence :	Période :		
Produits à effet de levier									
Hedge funds									
Autres produits financiers (options, swaps, et autres instruments financiers à terme)									

4. FINANCEMENT DURABLE

Êtes-vous familier du terme « investissement durable » ? Oui Non

Donnez-vous de l'importance aux engagements environnementaux pris par la société dans laquelle vous investissez ? Oui Non

Est-ce que vous souhaitez investir dans des actifs qualifiés d'investissement durables ? Oui Non

Je garantis et certifie l'exactitude des informations fournies dans le présent questionnaire d'adéquation et certifie que les informations fournies sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée

à _____, le _____

Nom : _____

Signature

III - INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR EN APPLICATION DE LA LEGISLATION RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

En application de la législation française en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, A Plus Finance a l'obligation (i) d'identifier chaque investisseur potentiel du Fonds, (ii) d'identifier, le cas échéant, le bénéficiaire effectif d'un tel investissement et (iii) de recueillir des informations relatives à l'objet et à la nature de la relation d'affaires ainsi que toute autre information pertinente sur l'investisseur potentiel, avant la souscription des actions de l'OPCI.

Selon le droit français, le terme « **bénéficiaire effectif** » s'entend de la personne physique qui contrôle, directement ou indirectement, l'investisseur potentiel ou de celle pour laquelle une transaction est exécutée ou une activité réalisée. Pour les personnes morales, le terme « bénéficiaire effectif » est précisé dans les sections A à H du questionnaire ci-dessous selon le statut juridique de l'investisseur potentiel.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir compléter le questionnaire ci-après et d'annexer les informations et documents requis en fonction du statut juridique de l'investisseur potentiel et, le cas échéant, de son bénéficiaire effectif, dans les sections A à H ci-dessous. La Société de Gestion pourra demander des informations complémentaires concernant l'investisseur potentiel, le bénéficiaire effectif ou la relation d'affaires, si elle considère que ces informations sont nécessaires pour se conformer à ses obligations en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

La Société de Gestion a également l'obligation pendant toute la durée de la relation d'affaires d'exercer une vigilance constante et pourra donc demander une actualisation des informations fournies et/ou recueillir des informations complémentaires.

1. QUESTIONNAIRE

Cocher la case qui correspond au statut juridique de l'entité qui procédera à l'investissement. Selon le statut juridique de l'investisseur, merci de vous reporter aux sections A à H ci-après qui décrivent les informations et documents devant être annexés à ce questionnaire.

A	Organisme financier (définition au paragraphe 2-A ci-dessous)	<input type="checkbox"/>
B	Fonds de pension/Association/Organisme public	<input type="checkbox"/>
C	Partnership/Limited Partnership	<input type="checkbox"/>
D	Société/LLP	<input type="checkbox"/>
E	Trust/Nominee/Fiducie (autre qu'une Société ou un Organisme de placement collectif)	<input type="checkbox"/>
F	Personne Physique	<input type="checkbox"/>
G	Unit Trusts/Organisme de placement collectif (autre qu'un FCPR)	<input type="checkbox"/>
H	Fonds commun de placement à risques (FCPR)	<input type="checkbox"/>

Décrire les conditions de prise de contact et d'entrée en relation d'affaires

Décrire les activités professionnelles actuellement exercées

Préciser le montant de l'investissement envisagé dans l'OPCI

Préciser l'origine des fonds qui seront investis dans l'OPCI

Décrire la justification économique de l'investissement dans l'OPCI

2. PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

TOUT DOCUMENT FOURNI DOIT ETRE UN ORIGINAL OU UNE COPIE CERTIFIEE CONFORME PAR UN TIERS INDEPENDANT DATANT DE MOINS DE TROIS MOIS

Les documents fournis doivent indiquer les informations suivantes :

- le nom de l'investisseur,
- la forme juridique de l'investisseur,
- le siège social de l'investisseur.
- extrait Kbis,
- statuts,
- RIB,
- pièce d'identité de l'investisseur

SILVER GENERATION

OPCI constitué sous forme de fonds de placement immobilier (FPI)
Agréé par l'Autorité des marchés financiers le 28 juin 2016 sous le numéro FPI20160001

Régi par les articles L.214-33 à L. 214-61-1, L.214-71 à L.214-84 et R.214-81 à R.214-128 du Code monétaire et financier

BULLETIN DE SOUSCRIPTION - PART P

FR0013142544

AVERTISSEMENT: L'OPCI détient directement et / ou indirectement des biens immobiliers dont la vente exige des délais qui dépendront de l'état du marché immobilier. En cas de demande de rachat (remboursement) de vos parts, votre argent pourrait ne vous être versé que dans un délai maximum de deux (2) mois dans les conditions prévues dans le Prospectus. Par ailleurs, la somme que vous récupérerez pourra être inférieure à celle que vous aviez investie, en cas de baisse de la valeur des actifs de l'OPCI, en particulier du marché de l'immobilier, sur la durée de votre placement. La durée de placement recommandée est de huit (8) ans. être inférieure à celle que vous aviez investie, en cas de baisse de la valeur des actifs de l'OPCI, en particulier du marché de l'immobilier, sur la durée de votre placement. La durée de placement recommandée est de huit (8) ans.

L'avertissement ayant été rappelé, le Souscripteur (tel que ce terme est défini ci-dessous) a choisi de signer le présent bulletin de souscription (le «**Bulletin de Souscription**») et d'être lié par l'ensemble de ses stipulations.

SILVER GENERATION est un organisme de placement collectif immobilier (OPCI) constitué sous forme de fonds de placement immobilier (FPI), agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 28 juin 2016, sous le numéro **FPI20160001**.

L'OPCI est géré par **A PLUS FINANCE**, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 20 novembre 1998 sous le numéro GP98-5, dont le siège social est au 2 rue Dufrenoy - 75116 Paris, immatriculée sous le numéro 420 400 699 RCS Paris (la «**Société de Gestion**»).

Le dépositaire de l'OPCI est **ODDO BHF SCA**, dont le siège social est sis 12, boulevard de la Madeleine 75440 Paris Cedex 09 (le «Dépositaire»).

Le prospectus de l'OPCI, le document d'information clé pour l'investisseur (DICI), le dernier rapport annuel, le dernier rapport du conseil de surveillance, le dernier état périodique, la dernière valeur liquidative de l'OPCI ainsi que, le cas échéant, l'information sur ses performances passées sont adressés gratuitement sur simple demande du porteur dans un délai de huit (8) jours ouvrés formulée auprès de :

A Plus Finance

2 rue Dufrenoy

75116 Paris

E-mail : middleoffice@aplusfinance.com

Sauf si elle est disponible sur le site Internet d'A Plus Finance (www.aplusfinance.com), toute information complémentaire relative à l'OPCI peut être demandée à ce même contact.

1. IDENTIFICATION DU SOUSCRIPTEUR

PERSONNE MORALE

Raison sociale :

Forme juridique :

Lieu d'enregistrement :

N° SIREN/SIRET :

Siège social :

Nom du contact principal :

Numéro de téléphone : Adresse E-mail :

Dûment habilité(e) aux fins des présentes à agir au nom et pour le compte du Souscripteur,

(Ci-après, le «**Souscripteur**»)

Autorise la Société de gestion à lui adresser toute notification par courrier électronique, à l'adresse indiquée ci-dessus.

2. SYNTHÈSE DE L'OFFRE DE GESTION

L'OPCI est ouvert aux souscripteurs suivants :

Catégorie de part	Actions P
Souscripteurs concernés	Souscripteurs en direct ou en compte titre
Montant nominal	1 000 €
Minimum de souscription initiale	1 part
Minimum de souscription ultérieure	0,00001 part
Code ISIN	FR0013142544
Devise de libellé	EUR
Nature juridique de la part	Au porteur ou au nominatif Admise en Euroclear France

3. DETAILS DE LA SOUSCRIPTION

3.1. Modalités de souscription

Les demandes de souscription sont formulées par la remise du présent bulletin de souscription dûment complété et signé, accompagné des justificatifs qui y sont visés, par e-mail ou par courrier à la Société de Gestion :

A Plus Finance

2 rue Dufrenoy

75116 Paris

E-mail : middleoffice@aplusfinance.com

Les demandes de souscription sont centralisées chez le Dépositaire et sont exécutées sur la base de la première valeur liquidative établie après la Date de Centralisation des Souscriptions (souscription à cours inconnu). Les demandes de souscription sont reçues par la Société de Gestion au plus tard 3 jours ouvrés avant la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative (la «Date de Centralisation des Souscriptions»). Pour les bulletins de souscription parvenant à la Société de Gestion après la Date de Centralisation des Souscriptions, les ordres de souscription seront exécutés à la valeur liquidative suivante.

3.2. Montant et caractéristiques de la souscription

Souscription initiale

Souscription ultérieure

Le Souscripteur souscrit les parts P de l'OPCI pour le montant indiqué ci-dessous :

A

Montant en chiffres

Montant en lettres

Auquel s'ajoutent les commissions de souscription suivantes :

B

Commission de souscription acquise à l'OPCI

C

Commission de souscription non acquise à l'OPCI

Montant total à régler (A+B+C)

Le montant payable par part lors de la souscription (le «**Prix de Souscription**») est égal à la valeur liquidative majorée des commissions applicables.

Commission de souscription acquise à l'OPCI

Une commission de souscription acquise à l'OPCI sera prélevée lors de la souscription afin de couvrir les droits, frais, honoraires et taxes acquittés par l'OPCI lors de l'acquisition, la construction ou la cession d'Actifs Immobiliers.

Cette commission de souscription est entièrement acquise à l'OPCI.

Le taux prévisionnel de la commission de souscription acquise à l'OPCI est actualisé annuellement sur le site internet de la Société de gestion : www.aplusfinance.com

Les conditions dans lesquelles ce taux peut être augmenté ou réduit sont précisées aux investisseurs, au moment de leur souscription, sur le site internet de la Société de gestion, www.aplusfinance.com.

Le taux de la commission de souscription acquise à l'OPCI est communiqué sur le site de la Société de gestion www.aplusfinance.com le dernier Jour Ouvré de chaque mois calendaire.

Dans tous les cas, ce taux ne peut être supérieur à 2.80%.

Commission de souscription non acquise à l'OPCI

Une commission de souscription non acquise à l'OPCI peut revenir à la Société de Gestion et/ou aux personnes chargées de la commercialisation sur la souscription des parts.

Le taux effectif de la commission de souscription non acquise à l'OPCI appliquée à la présente souscription est de 6 % maximum.

3.3. Paiement de la souscription

Les souscriptions de parts sont effectuées en numéraire ou par apport d'actifs éligibles à l'OPCI après accord exprès de la Société de Gestion.

Les parts sont intégralement libérées à la souscription.

Le délai de règlement des demandes de souscription en numéraire est au maximum de onze (11) jours ouvrés à partir de la Date de centralisation des Souscriptions. Chaque intermédiaire ou réseau de distribution peut appliquer son propre délai de règlement qui ne peut excéder les délais précités et il appartient au souscripteur de s'assurer auprès de son intermédiaire financier du respect de ces délais.

Le montant de la souscription doit être versé par chèque bancaire à l'ordre de l'OPCI SILVER GENERATION ou par virement bancaire sur le compte suivant :

F R 7 6 | 4 5 8 5 | 0 0 0 0 | 0 1 8 7 | 0 4 5 1 | 0 0 0 0 | 1 4 0

IBAN

O D D O F R P P

Code BIC

3.4. Livraison des parts souscrites

Le délai courant de livraison des parts, soit le délai entre la Date de Centralisation des Souscriptions et la date de livraison des parts par le Dépositaire au Souscripteur, est de onze (11) jours ouvrés.

3.5. Inscription des parts souscrites

Mes titres seront inscrits en nominatif pur auprès du dépositaire ODDO BHF SCA, sans frais ni droits de garde. Néanmoins, si je souhaite que mes titres soient transférés sur un autre compte titres, j'en fais la demande expresse auprès de la société de gestion : je joins un relevé de compte titres et je renseigne ci-dessous les références bancaires de ce compte :

IBAN

Code BIC

4. DECLARATIONS DU SOUSCRIPTEUR

4.1. Qualité du Souscripteur

Le Souscripteur déclare agir en l'une des qualités suivantes :

Cocher la case appropriée

Investisseur mentionné au premier alinéa de l'article L.214-150 du Code monétaire et financier

Cocher cette case suppose que :

- (a) Soit le Souscripteur réponde à la définition d'une des catégories de « client professionnel » (par nature, par la taille ou sur option) telles que présentée à la rubrique « Classification du souscripteur » en pages 7 et 8 du présent Bulletin de Souscription ;
- (b) Soit le Souscripteur est un investisseur étranger appartenant à une catégorie équivalente sur le fondement du droit du pays dans lequel est situé son siège

Investisseur dont la souscription initiale est supérieure ou égale à 100 000 euros

Investisseur dont la souscription est réalisée en son nom et pour son compte par un prestataire de service d'investissement agissant dans le cadre d'un service de gestion de portefeuille (mandat de gestion discrétionnaire)

4.2. Déclaration du Souscripteur

Le Souscripteur déclare :

- Avoir reçu et pris connaissance du prospectus et du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) de l'OPCI. Sur simple demande écrite du porteur auprès de la Société de Gestion, les derniers documents annuels et périodiques peuvent lui être adressés gratuitement dans un délai de huit (8) jours ouvrés ;
- Que les fonds utilisés pour cette ou ces souscription(s) ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.
- Avoir été averti :
 - (i) que l'OPCI est constitué sous la forme d'un fonds de placement immobilier (FPI) régi par les articles L.214-33 à L. 214-61-1, L.214-71 à L.214-84 et R.214-81 à R.214-128 du Code monétaire et financier ;
 - (ii) des risques décrits dans le prospectus et en avoir pris connaissance, apprécié et accepté les risques inhérents aux stratégies de gestion et aux règles particulières d'investissements mises en œuvre dans l'OPCI et avoir compris ces stratégies de gestion ;
 - (iii) que le taux effectif de la commission de souscription acquise à l'OPCI est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.aplusfinance.com) ;
 - (iv) que l'ordre de souscription est irrévocable et ne peut faire l'objet d'une modification ni d'une annulation ;

- S'engager à déclarer à la société de gestion si, compte tenu de la présente souscription, sa participation dans l'OPCI (y compris les parts déjà détenues) franchit à la hausse le seuil de 10% ou le seuil de 20% ;
- Agir pour compte propre ;
- Avoir pris connaissance et accepter que la Société de Gestion se réserve le droit de refuser toute souscription en cas de doute sur l'origine des fonds, dans le cadre de son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et/ou sur les critères d'éligibilité de l'investisseur.
- Etre établi ou avoir son siège social en France et s'engager à communiquer son statut FATCA à la Société de Gestion lors de la souscription dans l'OPCI et s'engager à cet égard à lui fournir toute information ou attestation qui lui serait nécessaire dans le cadre de cette réglementation. Il s'engage à notifier tout changement de circonstances (i.e. changement impactant son statut FATCA) dans un délai de 30 jours à compter de la survenance de ce changement et à communiquer les éléments de documentation appropriés.

Dans le cadre de cette réglementation FATCA, le Souscripteur personne morale, ainsi que dans certains cas les personnes en détenant le contrôle, pourront faire l'objet d'une déclaration de leurs informations relatives à leurs investissements traités comme des Comptes financiers pour les besoins de la réglementation FATCA à l'administration fiscale française s'ils sont considérés comme «U.S. Person» au sens de FATCA.

4.3. Engagement du Souscripteur

Chaque Souscripteur devra, à première demande de la Société de Gestion :

- lui fournir tous formulaires, documents et autres informations relatifs à son statut que la Société de Gestion peut raisonnablement lui demander afin qu'elle puisse satisfaire elle-même à ses obligations au titre de toute autre loi, réglementation ou système d'échange d'informations ;
- lui fournir à tout moment tous les documents et informations raisonnablement demandés par celle-ci au titre des procédures mises en place par elle pour s'assurer du respect de la législation et la réglementation qui lui sont applicables relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme provenant notamment du trafic des stupéfiants ou de l'activité d'organisations criminelles.

5. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

En cochant cette case, je(nous) reconnais(sons) avoir pris connaissance de la Politique de Confidentialité de la Société de Gestion A Plus Finance accessible à l'adresse <https://www.aplusfinance.com> et relative au traitement de mes(nos) données à caractère personnel, et déclare(déclarons) en accepter les termes.

En particulier, je(nous) reconnais(sons) que mes(nos) données personnelles recueillies via le présent Dossier de souscription et les informations techniques et financières concernant mon(notre) compte souscripteur sont nécessaires à ladite souscription, à la tenue et au fonctionnement du compte souscripteur, et qu'elles peuvent être utilisées par la Société de Gestion ou transmises à des tiers dans les termes et pour les seules finalités développées dans la Politique de Confidentialité, et pour la durée strictement nécessaire à la réalisation de ces finalités. Ces finalités comprennent, entre autres :

- l'ouverture et la tenue de votre compte souscripteur,
- la gestion, l'administration et la distribution de fonds d'investissement, y compris tous les services auxiliaires liés à ces activités,
- le traitement des demandes de souscription, de conversion et de rachat au sein des fonds d'investissement, ainsi que la gestion de la relation en cours concernant les avoirs détenus dans ces fonds d'investissement,
- le respect des obligations légales ou réglementaires de la Société de Gestion et/ou des fonds d'investissement concernés,
- le développement de la relation d'affaires avec la Société de Gestion,
- l'amélioration de l'organisation commerciale interne et des activités opérationnelles de la Société de Gestion,
- la réalisation d'études de marché et la proposition d'offres personnalisées,
- la défense des droits de la Société de Gestion et/ou des fonds d'investissement concernés dans le cadre d'actions en justice, d'enquêtes ou de procédures similaires

Je(nous) reconnais(sons) en outre disposer, conformément à la loi n°78/17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (dit « RGPD »), d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de mes(nos) données, ainsi que d'un droit à la limitation du traitement, un droit d'opposition au traitement et du droit à la portabilité de mes(nos) données. Je(nous) dispose(disposons) également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

A Plus Finance - 2 rue Dufrenoy - 75116 Paris - E-mail : middleoffice@aplusfinance.com

Fait à _____, le _____

En trois (3) exemplaires originaux, dont un (1) destiné au Souscripteur et un (1) destiné au Dépositaire.

**Signature(s) du ou des souscripteur(s), précédée de la mention manuscrite
« Bon pour souscription des parts de l'OPCI SILVER GENERATION »**